

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 janvier, le Conseil Municipal de la commune de BRIZAMBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à 20h, en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2023

PRESENTS : M COSSET Didier, Mme AGAT Cécilia, Mme BAILLARGUET Marilyne, M BARON Pascal, M BAUDRIT Michaël, M CAUDARD Guénaël, M DAUGAS David, Mme DUSSUTOUR Magalie, Mme GANTEILLE Sabine, Mme GLACET Brigitte, M GUERINEAU Laurent, M MENAGER Jean-Jacques, Mme PELLIER Loëtitia, Mme PERROGON Nathalie, M VOL Francis

ABSENTS excusés :

ABSENTS ayant donné procuration :

M Jean-Jacques MENAGER a été élu secrétaire de séance

Vote du compte rendu du précédent conseil : voté à l'unanimité

1°/ Transfert de propriété de la voie n° D132 dans le domaine public communal.

La rue du Docteur Grand - Rue des Tilleuls était une voie départementale. En 2000 le Conseil départemental avait déclassé cette voie afin qu'elle devienne la VC50. Le transfert de compétence avait eu lieu mais pas le transfert de propriété aussi le département nous demande t-il de régulariser par une délibération la situation.

En parallèle, la partie « déviation » était devenue la D134, les distances de voiries étant similaire

Vote à l'unanimité du Conseil

2°/ Renouvellement contrat photocopieur mairie

M le maire a renégocié le contrat actuel.

Il explique qu'il faut une machine plus haut de gamme. Sur le nouveau contrat, on garderait le photocopieur de l'école et on changerait le matériel de la mairie.

Discussion au sujet de l'opportunité d'un achat, il en ressort que l'entretien serait difficile et hasardeux On repartirait pour une durée de 4 ans au tarif global similaire.

Vote du conseil à l'unanimité

3°/ Programme de remplacement des ampoules des candélabres par des Leds par le SDEER

Il est prévu de remplacer 255 ampoules, pour un coût de 20 550,37 € ht et un prix restant à charge pour la commune de 10 275,18 €ht. La TVA est récupérée par le SDEER.

Le paiement sera étalé sur 5 ans sans frais supplémentaires.

Voté à l'unanimité

4°/ Augmentation de la participation mairie pour les assurances santé et maintien de salaire

M le Maire explique que depuis 2013 et 2014. La commune donnait 10 € pour la complémentaire santé et le maintien de salaire. Les taux ont nettement augmenté.

M le Maire propose de passer à 15 € pour le maintien de salaire et 20 € pour la mutuelle santé

A compter du 15 janvier 2023, au prorata temporis du temps de travail.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

5°/ Convention avec le département pour la création de l'aire de covoiturage chez Trudon

M le Maire présente le dossier.

Il y aura 22 emplacements, le département prend en charge les travaux, restent à notre charge les travaux d'entretien

Le conseil Municipal donne pouvoir au maire de signer la convention à l'unanimité.

Elle sera d'une durée de 6 ans.

Discussion autour de l'opportunité d'une borne pour charger les véhicules électriques, si cela doit être fait se serait plutôt à la Clé des Vignes. Eclairage, est ce que ce serait possible d'envisager du solaire, M le maire répond qu'il faut prendre en compte le risque de vol qui apparemment est important sur ce type d'équipement

Autre remarque : y a-t-il un aménagement pour la sortie ? il a bien été précisé au département qu'il y aura des poids lourds qui tourneront.

6°/ Invitation repas annuel pour les agents bénévoles de la bibliothèque, les agents contractuels

M le Maire a appelé la préfecture pour savoir qui pouvait bénéficier d'une invitation à un repas dont le prix est pris en charge par la commune. Les agents bénévoles de la bibliothèque sont éligibles. Les agents qui sont employés par d'autres entreprises mais refacturés à la mairie et qui pourtant font partis de l'équipe communale aussi.

Le conseil municipal autorise M le Maire à inviter ces agents (4) et dit que le coût sera prévu au budget 2023.

7°/ Sortie du stock de 5 livres « Brizambourg »

Lors du lancement de ce projet, il avait été prévu que certains livres soit offerts.

M le Maire précise que 3 participants au livre ont été oubliés et que nous devons fournir la bibliothèque départementale.

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 2 abstentions car concernés.

8°/ Signature d'un avenant au marché de fourniture Restauration scolaire pour réévaluation des prix inflation

La mairie a reçu un courrier du prestataire de service Restoria invoquant que la clause de révision annuelle des prix ne suffit pas à compenser l'inflation et met en difficulté l'exécution du contrat.

Il nous a été proposé une révision des prix indexés sur l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix du coût horaire du travail révisé. Cependant une autre modalité est possible : la base des prix réellement constatés.

Aussi après négociation, il serait possible de diminuer la fréquence du fromage et de ne proposer que fromage + fruit ou laitage + fruit.

Cependant, cette proposition évoluera chaque trimestre.

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer l'avenant à l'unanimité.

9°/ Décision sur animation Territoire Au Fil de l'Eau

Animation qui propose un dispositif éducatif sur l'eau. S'adresse au groupe scolaire et au grand public, programme qui vise la gestion de l'eau et la cohésion entre les différents utilisateurs.

Le groupe scolaire travaille déjà dessus depuis l'année dernière. La mairie a été sollicitée. Peut on allouer un budget à cette animation de 1000 €.

Vote à l'unanimité.

10°/ Décision par rapport à l'organisation d'un cirque sur la commune en 2024.

M le maire explique qu'il y a eu une première réunion pour une possibilité de cirque en 2024.

Avec A4 ST Jean d'Angély, le Gallia à Saintes et le Théâtre de Cognac.

On partirait sur du vrai cirque , 3 petites troupes dans les airs et aussi plus pour les enfants que celui de 2022.

Précision, il est prévu pour le WE de la Pentecôte

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour engager ce projet

Questions diverses :

- Vidéosurveillance : l'adjudant CONNAN, gendarme à la Rochelle est venu pour voir les lieux et conseiller sur le système de vidéosurveillance
- Plan 200 brigades : la commune retenue sera sûrement St Hilaire car centrale pour les communes de St Vaize, Le Douhet, Ecoyeux, Annepont, Brizambourg, Vénéran, Nantillé...
- Recensement : bien démarré
- Soluris : Commune de Brizambourg pionnier pour la sécurité cyber-attaque.

Fin 22h30

